

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2009

20h

Convoqués : Jean-Pierre RONSEAU, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Martine RHONE, Didier DELAVELLE, Hubert CROZAT, Jean-Pierre MAZEREEL, Pierre-François SOUCHON, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Héliéo COSTA ELIAS, Benoît DINVAUT, Brigitte DUPONT, Matthieu SIRAULT, Pascal ANGHELOVICI, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Ange-Marie SONNET, Jean-François TROITZKY

Absents excusés : Héliéo COSTA ELIAS, pouvoir donné à Jean-Pierre RONSEAU
Martine RHONE, pouvoir donné à Hubert CROZAT
Brigitte DUPONT, pouvoir donné à Laurent DEGODET
Mathieu SIRAULT, pouvoir donné à Pascal ANGHELOVICI

Date de convocation : 26/03/2009

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

La séance s'ouvre avec l'intervention d'un représentant du Conseil Municipal Jeune, Lucas HUTTEAUX, qui a participé au voyage à l'Assemblée Nationale. Il remercie le Conseil Municipal d'avoir permis ce voyage et en fait un rapide compte-rendu. Il invite également les personnes présentes à l'après-midi «jeux de société » qui doit avoir lieu le samedi 4 avril 2009.

Jean-François TROITZKY invite à son tour le Conseil Municipal Jeune à assister à la réunion de préparation de la fête de la musique, le 23 avril 2009.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

En réponse à l'interrogation de Monsieur le Maire, Monsieur MAZEREEL indique qu'il estime que le compte-rendu de son intervention lors du Conseil Municipal du 18 mars 2009 donne à croire qu'il est opposé au projet de Maison des la Petite Enfance, alors que ce n'est pas le cas.

Il est convenu qu'il fera une proposition de formulation plus conforme à son intervention et que le compte-rendu sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal.

II – DELIBERATIONS

1- Vote des subventions aux associations

Monsieur DEGODET lit le courrier que le maire souhaite adresser aux associations et explique les principes qui ont présidé à l'élaboration de nouveaux critères d'attribution des subventions : il s'agit de soutenir les associations en fonction du nombre d'adhérents habitant la commune et de leurs cotisations, mais aussi de prendre en compte les projets nouveaux de fonctionnement ou d'investissement.

Il passe ensuite en revue les montants proposés pour chaque association.

Concernant le Comité des Fêtes, plusieurs conseillers manifestent leur étonnement face à l'importante réserve financière constituée par l'association.

Monsieur le Maire indique que c'est pour cette raison qu'il a proposé de ne pas verser de subvention en 2009 au Comité des Fêtes.

En revanche il propose que la commune prenne en charge le feu d'artifice qui est tiré chaque année à Gueux et qui était auparavant payé par le Comité des Fêtes.

Concernant les Sapeurs-Pompiers, certains conseillers indiquent que la Communauté de Commune a commandé une formation aux premiers secours et que le prix est apparemment moins cher que celui qui a été proposé à la commune.

C'est pourquoi Monsieur DELAVELLE insiste pour que les 750 € versés pour la formation organisée par la commune soient bien considérés comme une subvention aux Sapeurs-Pompiers, dont il souligne par ailleurs le dévouement.

Monsieur SONNET insiste également sur le dévouement des pompiers de Gueux qui, notamment, interviennent systématiquement sur les problèmes de nid de guêpe et sans jamais demander de contrepartie financière.

Au sujet de la Prévention Routière, il indique également que cet organisme organise non seulement des formations dans les établissements scolaires, mais propose aussi des remises à niveau à destination des personnes âgées.

A l'évocation de Reims Initiative, Monsieur MAZEREEL rappelle qu'il s'agit d'une association qui existe depuis 10 ans et qui est soutenue, depuis l'origine, par la commune de Gueux. 4 prêts ont été accordés à des entreprises installées à Gueux.

Cependant, il indique que, lors de la dernière réunion de l'association, une hausse très importante des cotisations a été évoquée. Monsieur MAZEREEL a alors protesté, rappelé que la commune de Gueux avait toujours soutenu Reims Initiative, mais qu'en cas de hausse excessive la commune ne renouvelerait pas son soutien en 2010.

Après avoir passé en revue les subventions proposées pour les associations sportives, certains conseillers posent la question du versement de ces subventions qui sont généralement versées globalement à l'AS Gueux qui se charge ensuite de la répartition.

Monsieur le Maire est favorable, comme de nombreux conseillers, à un versement individualisé des subventions à chaque association car cela va dans le sens du dynamisme qu'il souhaite insuffler.

Monsieur SOUCHON intervient pour confirmer qu'il s'abstiendra lors du vote car il n'est pas d'accord avec ce nouveau mode de financement, qui risque selon lui de décourager certains responsables d'associations. Or il estime que la présence de nombreuses associations dans la commune participe au dynamisme de celle-ci.

Pascal ANGHELOVICI partage l'avis de Monsieur SOUCHON et regrette que la modification des critères d'attribution des subventions n'ait pas été annoncée plus tôt.

Monsieur le Maire rappelle alors que les montants proposés au vote ne sont pas définitifs, en ce sens que les associations pourront solliciter l'attribution de subventions complémentaires si elles justifient de projets spécifiques présentant un intérêt pour la commune.

La question de la dimension intercommunale de certaines associations, et donc de leur financement par la Communauté de Communes, est posée mais Monsieur le Maire précise qu'au regard des finances de la Communauté de Communes, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Il est donné lecture de la délibération.

Les conseillers qui sont membres d'associations ayant sollicité des subventions ne prennent pas part au vote : Jean-Pierre MAZEREEL, Jean-François TROITZKY, Benoît DINVAUT, Nicolas VIGOUR.

La délibération est adoptée par 12 voix pour et 3 abstentions (Pierre-François SOUCHON, Pascal ANGHELOVICI, Mathieu SIRAUT).

Cette décision fait l'objet de la délibération N°30/2009.

2- Mise à disposition à titre onéreux des Terres du Circuit

Monsieur le Maire indique que de très nombreuses demandes de mise à disposition des Terres du Circuit parviennent régulièrement en mairie.

Aussi, pour limiter l'accès à ces terrains en vue d'éviter des détériorations du site, il propose de subordonner la mise à disposition des Terres du Circuit au paiement d'une somme de 1000 € par jour.

Monsieur SOUCHON demande si le paiement de cette somme induira systématiquement la mise à disposition. Monsieur le Maire répond par l'affirmative : si un organisme accepte de payer cette somme, la mise à disposition lui sera acquise (s'il respecte les autres obligations figurant dans la convention qui sera également signée par chaque demandeur).

En réponse à la demande d'un conseiller, Monsieur RONSEAUX précise que cette disposition ne concerne pas l'ACG mais que l'ACG ne devra pas sous-louer le site.

Monsieur VIGOUR demande ce qui est envisagé pour les personnes qui ne demandent pas l'autorisation et qui se stationnent régulièrement devant les stands.

Monsieur le Maire indique que cela relève de la responsabilité du Conseil Général.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°31/2009.

3- Achat d'une nouvelle tondeuse et d'équipements divers pour le camion du service technique

Madame COLZY indique que la commune envisage de revendre un des tracteurs du service technique et d'acheter une nouvelle tondeuse, plus performante, avec système de ramassage qui facilitera notamment le ramassage des feuilles mortes, et un système de mulching qui permettra de réduire la quantité de déchets verts.

Il est également envisagé d'équiper le service technique d'une fourche hydraulique et d'un godet, et de poser sur la benne du nouveau camion une cage grillagée et une rampe.

Certains conseillers s'étonnent du coût élevé de la tondeuse (25 000 € environ). Ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de matériel professionnel, de très grande qualité et qui n'est pas produit à grande échelle, ce qui explique son coût.

Il est donné lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération N°32/2009.

II – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Fermeture de la zone de stockage de déchets à la demande de la Préfecture

Il est rappelé que la Préfecture demande depuis plusieurs mois la fermeture de la zone de stockage utilisée par la commune pour y déposer les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts communaux. Elle a en effet été déclarée comme zone de stockage de « déchets inertes ». Or, les déchets verts ne sont pas considérés comme des déchets inertes.

Il est rappelé qu'une démarche a été faite auprès du Sycomore pour savoir s'il serait possible de déposer les déchets de la commune à la déchetterie.

Face à l'insistance des services de la Préfecture, il est décidé de prendre un arrêté de fermeture et de continuer à chercher une solution de substitution.

2. Compte-rendu du Conseil d'école du 17 mars 2009

Monsieur DEGODET expose le compte-rendu du Conseil d'école. Il rappelle que la fermeture d'une classe de maternelle est prévue pour la rentrée 2009 et nécessitera une réorganisation du temps de travail des ATSEM. En outre, les 2/3 ans ne seront plus accueillis.

Concernant le service d'accueil en cas de grève, la liste des personnes susceptibles d'être sollicitées pour garder les enfants a été validée par l'Inspection Académique. Un système d'inscription a également été mis en place pour les jours de grève afin de pouvoir anticiper le nombre de surveillants nécessaires.

Il évoque ensuite les manifestations diverses auxquelles ont ou vont participer les enfants : fête de Noël, Cirque, Carnaval, fête du jardin ainsi que la kermesse qui aura lieu le 28 juin 2009.

Enfin Monsieur DEGODET rappelle que des travaux de peinture seront réalisés dans la classe des Grands pendant les vacances de Pâques.

Plusieurs conseillers font observer que le système de distribution de produits ménagers, installé dans les toilettes de la maternelle est dangereux car il est à la portée des enfants. Ils insistent pour qu'un coffrage soit réalisé au plus vite.

3. Présentation de la journée d'appel de préparation à la défense

Monsieur SONNET indique qu'il a participé à une journée d'appel à la défense qui remplace, depuis 1997, le service militaire.

Cette journée est obligatoire et vise à rappeler aux jeunes adultes leurs droits et devoirs en tant que citoyens français, à leur faire comprendre les enjeux de la Défense Nationale, à les initier au secourisme...

A l'issue de la journée, un certificat de participation est remis à chaque participant. Ce certificat est nécessaire pour s'inscrire à des concours, au permis de conduire, etc.

Monsieur SONNET conclut en faisant part de sa déception face à l'attitude de ces jeunes gens qui ne semblent pas concernés par les thématiques abordées au cours de la journée.

4. Fermeture de la Rue de la Belle-Image

Monsieur le Maire indique que la Rue de la Belle-Image a été fermée à hauteur de l'intersection avec les rues de la Saule Coquette et de la Tuilerie afin d'éviter les excès de vitesse des véhicules circulant vers la RD26.

Cette fermeture n'est pour l'instant pas définitive : il est prévu de tester pendant un mois et, si l'essai est concluant, de fermer définitivement.

5. Mise à disposition du budget primitif à la mairie pour consultation par le public

Monsieur DEGODET indique que le budget primitif est disponible et consultable en mairie.

6. Informations diverses

- Monsieur DINVAUT et Monsieur CROZAT ont assisté au Conseil Communautaire au cours duquel il a été procédé au vote du budget.

Monsieur CROZAT indique que les impôts communautaires sont en hausse de 12.5% en 2009. Il expose son analyse personnelle face à une telle augmentation qu'il attribue notamment à des investissements excessifs et irréflechis.

Il évoque la possibilité de créer un groupe de travail avec les communes de taille similaire à celle de Gueux afin de pouvoir parler d'une seule voix et de présenter des propositions alternatives au Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire est tout à fait favorable à cette idée.

- Monsieur TROITZKY s'inquiète tout d'abord de savoir si le coq de l'église, remplacé ces jours-ci, a été restitué à la mairie et regrette qu'il n'y ait pas eu de cérémonie pour la pose du nouveau coq.

Il évoque ensuite le Téléthon et précise qu'il souhaite organiser des manifestations sur Gueux à cette occasion. Enfin il rappelle que la Fête de la Musique sera organisée par l'Association ESCALES et il s'inquiète des frais de SACEM : apparemment les exonérations ne sont valables que pour le soir du 21 juin. Or, à Gueux, la Fête de la Musique aura lieu le 20 juin 2009.

N° 30/2009 -- Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été adressé au cours du mois de janvier à toutes les associations communales.

Après étude des informations transmises par les associations et dans un souci de bonne gestion des finances communales, il a souhaité que les critères d'attribution des subventions soient précisés et prennent désormais en compte le nombre d'adhérents habitant la commune, les cotisations versées par ceux-ci, les prévisions d'investissement mais aussi les projets nouveaux susceptibles de dynamiser la vie associative et communale.

En conséquence, il propose le vote des subventions aux associations sur la base des montants figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Par ailleurs, il propose que des subventions complémentaires puissent être votées en cours d'année pour soutenir des projets spécifiques, de fonctionnement ou d'investissement, portés par des associations

communales et présentant un intérêt particulier pour la commune. Ces attributions se feront dans la limite des crédits inscrits au budget primitif pour les subventions aux associations.

Messieurs Jean-Pierre MAZEREEL, Jean-François TROITZKY, Nicolas VIGOUR et Benoît DINVAUT, appartenant à des associations ayant sollicité une subvention, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions,

DECIDE de voter les montants de subvention tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente délibération, et pour un montant total de 37 454 €.

N°31/2009 -- Mise à disposition à titre onéreux des Terres du Circuit

Monsieur le Maire indique que la mairie reçoit très régulièrement des demandes de mises à disposition temporaires des Terres du Circuit, provenant essentiellement d'associations d'amateurs d'automobiles, pour des rassemblements ou manifestations diverses.

Face à l'affluence des demandes, et craignant que des occupations trop fréquentes ne viennent détériorer le site, voire fragiliser les bâtiments qui sont déjà dans un état précaire, il souhaite en limiter l'accès par l'instauration d'une convention de mise à disposition à titre onéreux.

Cette convention prévoira un certain nombre d'obligations pour le demandeur ainsi que le versement d'une somme forfaitaire de 1000 € par jour de mise à disposition.

Monsieur le Maire précise que cette convention ne concerne pas l'Association des Amis du Circuit de Gueux, dont les rapports avec la commune sont déjà régis par une convention spécifique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- De soumettre, à compter du 1^{er} avril 2009, la mise à disposition des Terres du Circuit à la signature d'une convention spécifique et au paiement d'une somme forfaitaire de 1000 € par journée.
- D'autoriser le maire à signer les conventions qui seront établies sur cette base.

N° 32/2009 -- Achat d'une nouvelle tondeuse et d'équipements divers pour le camion du service technique

Monsieur le Maire rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif pour l'équipement en matériel roulant du service technique.

C'est ainsi que sont envisagées les opérations suivantes :

- Achat d'une tondeuse équipée d'un bac de ramassage, d'un dispositif d'aspiration, d'une option mulching et d'un kit de signalisation pour un montant estimé à 25.000 € H.T.
N.B. : cet achat serait en partie financé par la reprise du tracteur John Deere type 4330 pour un montant estimé entre 6.000 € et 8.000 € H.T.
- Achat et pose d'accessoires sur le tracteur John Deere type 4310 : chargeur, transpalette et système de lestage pour un montant total estimé à 7.500 € H.T.
- Achat et pose d'accessoires sur le camion Renault Master : grilles latérales et rampe pour un montant total de 1.100 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser le Maire à procéder à l'achat d'une nouvelle tondeuse ainsi que des éléments d'équipement pour le tracteur et le camion du service technique.
- De prélever les montants correspondants sur l'opération 211 – Chapitre 21571
et sur l'opération 196 – Chapitre 2157